



Bulletin communal de Rioux-Martin – Août 2025

l'écho de l'Argentonne

Coordonnées de la mairie

Afin de vous faciliter l'accès à la mairie et aux services publics, le secrétariat est ouvert 18 h par semaine.

Le personnel administratif est présent pour le public tous les jours, 5 demi-journées par semaine :

- ✓ le lundi de 13 h 30 à 16 h 30,
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le mercredi de 13 h 00 à 17 h 00,
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00,
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

En cas de fermeture exceptionnelle, un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et/ou des adjoints, en cas d'urgence.

Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, 10 route de la Genétouze, 16210 Rioux-Martin

Téléphone : 05 45 98 19 04 (un répondeur est disponible lorsque la mairie est fermée, vous pouvez laisser un message nous vous rappellerons dès que possible).

Adresse e-mail de la commune : rioux-martin@orange.fr

M. le Maire, Gaël PANNETIER, est visible sur rendez-vous. Pour cela merci de contacter le secrétariat de la Mairie.

Pour vous accueillir :

– Géraldine Chapron, secrétaire de mairie



Informations et communication

Les habitants qui le souhaitent peuvent recevoir sur leur messagerie internet des informations communales, notamment les informations de la Préfecture, les alertes météorologiques et les manifestations à venir sur notre commune... Si ces informations vous intéressent, merci de nous communiquer votre adresse e-mail.

Elle restera confidentielle et ne sera utilisée que pour des informations municipales, conformément au Règlement général de protection des données (RGPD). Si vous souhaitez être désinscrit de cette liste, il suffit de nous le dire par retour de mail à rioux-martin@orange.fr

Les convocations aux conseillers municipaux, les procès-verbaux des réunions de conseil et les délibérations sont consultables sur différents supports : tableau d'affichage, hall ou mairie et site internet.

Le **site internet** de la commune a été complètement refondu. Même si certaines rubriques sont encore vides, vous y retrouverez toutes les actualités de la commune, ainsi que les comptes rendus des conseils municipaux et les délibérations.

Adresse du nouveau site internet : <https://www.rioux-martin.fr/> (l'ancien site ne fonctionne plus).

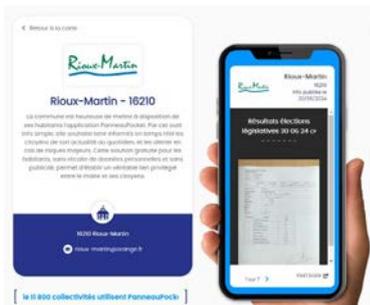
■ Afin de rester informé, en temps réel, des actualités locales et de la Mairie, vous pouvez télécharger l'application **PanneauPocket**

Depuis juillet 2020, un nouvel outil d'information est à la disposition des habitants : l'application « PanneauPocket » permet d'améliorer la communication en temps réel via les smartphones, gratuitement, et de limiter la consommation de papier.

Cet outil vient en complément du site internet, des deux journaux communaux annuels, des panneaux d'affichage et des envois par mail.

Vous pouvez également consulter la page PanneauPocket de la commune de Rioux-Martin sur un ordinateur, via la page suivante : <https://app.panneaupocket.com/ville/1400333225-rioux-martin-16210>

Le conseil municipal a rédigé un règlement pour la publication des articles sur cette application. Il est disponible sur le site internet de la commune, ainsi qu'un formulaire à retourner à la mairie pour toute demande de publication sur PanneauPocket.



LE MOT DU MAIRE

Chères Rioux-Martinoises,
chers Rioux-Martinois,

Nous avons le plaisir de vous remettre un nouveau bulletin communal qui va retracer, un tant soit peu, la vie de notre chère commune.

Deux fois par an, nous essayons de retracer les décisions de votre conseil municipal, l'avancement des travaux, des projets, la vie de nos partenaires institutionnels et celle de nos associations qui dynamisent notre commune.

Le premier semestre a été consacré à l'entretien des toitures et à l'amélioration thermique des bâtiments communaux, l'embellissement et la mise aux normes de la place Joël Boniface, l'élagage des routes, l'entretien des cimetières et des deux porches en pierre...



Au cours du deuxième semestre, des travaux importants sur la voirie seront réalisés, ainsi que la mise œuvre de la première tranche de vidéo-protection. Dans la continuité de l'aménagement du bourg une étude sera engagée pour la rue de la Carcassonne. Notre action pour valoriser et préserver notre forêt pourra commencer à se mettre en œuvre avec notamment des plantations d'arbres adaptées au changement climatique.

Enfin, l'été est propice aux moments conviviaux en famille et entre amis et j'espère que vous en profitez.

Je vous souhaite de bonnes vacances, la municipalité et moi-même restons à votre service.

Votre Maire,
Gaël Pannetier.

Résultat du recensement 2025



Le recensement de la population a été réalisé sur notre commune du 16 janvier au 22 février 2025.

Pour ce nouveau recensement, le coordonnateur communal était M. Bernard Jallet et l'agent recenseur Mme Marie-Agnès Jallet.

L'adressage de la commune, avec les noms de voies et les numéros, est un atout pour le recensement.

La communication préalable (journal communal, repas de fin d'année, vœux du maire, Panneaupocket, courriers nominatifs posés dans les boîtes aux lettres, site internet et mail) a facilité le recensement et l'agent recenseur a été bien accueilli dans tous les foyers de la commune. Le recensement permet également de faire du lien social avec des personnes isolées.

Quelques familles ont tardé à répondre ou étaient parties pendant cette période. 69% des foyers ont répondu sur internet et 31% sous format papier (comme la moyenne nationale).

Au total il y a 181 logements d'habitation recensés, dont 120 résidences principales, 32 résidences secondaires, 22 logements vacants et 7 FLNE (fiche de logement non enquêtée) pour 239 personnes recensées au total (contre 227 en 2021), soit une augmentation de la population de 5% en 4 ans.

La qualité du travail du coordonnateur communal et de l'agent recenseur ont assuré la fiabilité du résultat et la valeur de l'enquête.

ÉTAT CIVIL 1^{er} semestre 2025

Mariage

Vincent ALBIGES et Catherine DENGUI le 25 janvier 2025.

Naissance

Elya GOUBIOU, née le 31 janvier 2025 à Saint-Michel (Charente), au foyer de Jean-Baptiste GOUBIOU et Marjorie MALARME.

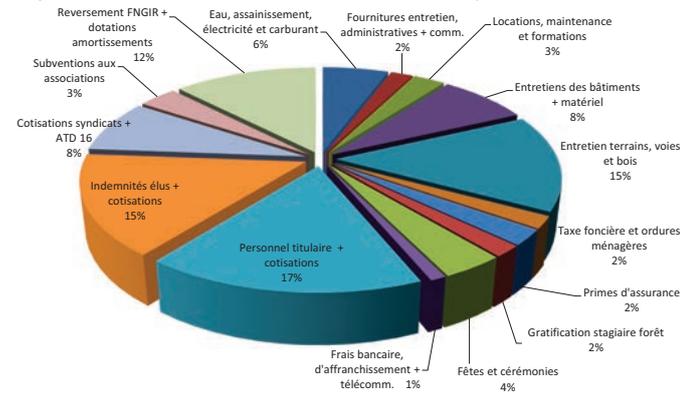
Bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune de Rioux-Martin, résidents principaux ou secondaires.

N'hésitez pas à venir en mairie pour vous présenter, vous inscrire sur la liste électorale, vous renseigner sur les démarches à faire si vous avez des projets d'urbanisme, connaître les manifestations et associations locales, récupérer des poches jaunes...

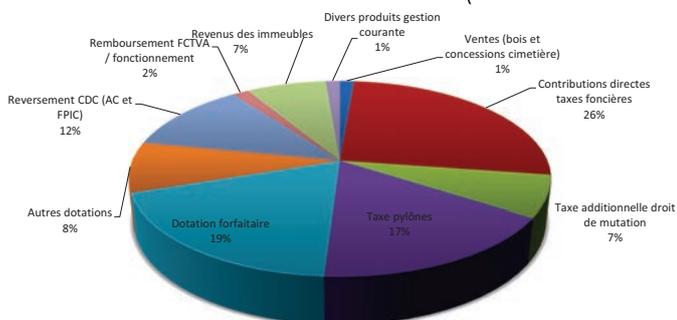
BUDGET

Budget réalisé en 2024, section fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 149 876 € (176 693 € en 2023)



Recettes de fonctionnement : 219 483 € (206 784 € en 2023)



Résultats de l'exercice 2024

- ✓ Résultat 2024 en investissement : - 61 612 €. Résultat auquel il faut ajouter le résultat de clôture de 2023, de - 10 381€. Ce qui fait un total de - 71 994 €, à reporter comme déficit d'investissement sur l'exercice 2025.
- ✓ Résultat 2024 en fonctionnement : + 69 607 €. Résultat auquel il faut ajouter le résultat de clôture de l'exercice précédent (2023) de + 345 585€. Ce qui fait un total de + 415 192 €, auquel il faut prélever le montant du déficit d'investissement 2024, d'un montant de 71 994 €, soit un total de 343 198 € à reporter comme excédent de fonctionnement sur l'exercice 2025.
- ✓ La CAF brute 2024, capacité d'autofinancement, qui permet de rembourser les emprunts et d'investir, de la commune est bonne car elle de 18 % (elle est entre 10 et 15 % pour les communes de même taille).

Investissements réalisés en 2024

- o Plantations et mobilier urbain (place de l'église) : 4 701 € TTC (entreprise Mon Jardin en Charente)
- o Réfection du plateau ralentisseur : 5 004 € TTC (SCOTPA)
- o Travaux d'entretien de la voirie communale pour 24 697 € (SICN, SCOTPA et Rullier)
- o Acquisition de deux parcelles de bois, d'un hangar et du terrain attenant pour 32 987 €
- o Achat panneaux de rue + pistes de DFCL, pour 692 €
- o Changement du chauffe-eau de la salle des fêtes et achat de chariots en inox pour 947 €
- o Changement du moteur de la chambre froide des cuisines de la salle des fêtes, pour 3 482 €.

Budget primitif 2025

Le budget primitif 2025, fonctionnement dépenses et recettes (équilibré à 526 604 €) et investissement recettes et dépenses (équilibré à 295 297 €), a été à l'unanimité voté lors de la réunion du 17 mars 2025.

Le montant des subventions aux associations communales et locales s'élève à 5 500 €.

Budget investissement 2025

Montant total : 295 297 €, dont :

- ✓ Fonds de concours SDEG 16, 3 391 € (ampoules LED et suppression de 13 lampadaires).
- ✓ Achat terrains, 25 000 €.
- ✓ Réseaux de voirie, 42 000 € (FDAC 2025).
- ✓ Travaux mairie, 5 000 € (isolation thermique des 2 pignons et des cages d'escaliers).
- ✓ Bâtiments, 8 000 € (divers aménagements).
- ✓ Vidéoprotection de la commune, 25 000 €.
- ✓ Extension salle des fêtes (création d'une pièce de stockage et de WC extérieurs), 10 000 € (études préalables).
- ✓ Route de la Carcassonne, 10 000 € (études préalables aux travaux d'aménagement).
- ✓ Remboursement de l'emprunt pour l'aménagement du bourg, 30 410 €.

Taux d'imposition 2025

Pour rappel, taux en 2024 pour la commune : taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,46 %. Propriétés non bâties : 29,35 %. Taxe d'habitation (TH) : 7,28 %.

Le conseil municipal a approuvé le protocole d'effacement des attributions de compensation scolaire avec la CDC Lavalette Tude Dronne, ainsi que le pacte fiscal signé avec la CDC, dont les principes sont les suivants : l'actuelle attribution de compensation scolaire est valorisée à un montant total de 1 601 516 €. L'effacement de cette AC s'effectuera sur les années 2024, 2025 et 2026 de manière progressive, soit 533 838 € par an. Sur l'année 2026, l'AC scolaire sera totalement effacée. Pour compenser l'effacement de cette AC scolaire, la CDC devra réévaluer sa fiscalité.

Afin de neutraliser l'impact fiscal de cet effacement pour les contribuables de Rioux-Martin en 2025, sans perte financière pour la commune, le conseil municipal a décidé de diminuer de 4,27 % le taux de ses 3 taxes :

- Taxe d'habitation (TH) : 7,28 % - 4,27 % = 6,97 %,
- Taxe foncier bâti (TFB) : 29,46 % - 4,27 % = 28,20 %,
- Taxe foncier sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 29,35 % - 4,27 % = 28,10 %,

et d'appliquer, après cette diminution de 4,27 % des 3 taux, une majoration du taux de la taxe d'habitation de 0,612 point sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation.

Les taux des 3 taxes communales pour 2025 sont donc :

- Taxe d'habitation (TH) : 6,97 %,
- Taxe foncier bâti (TFB) : 28,20 %,
- Taxe d'habitation (TH) : 7,58 %.

LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

Originaire d'Asie, le frelon *Vespa (velutina nigrithorax)* a été introduit en France de manière accidentelle au début des années 2000. Depuis 2016, le frelon asiatique figure sur la liste européenne des espèces exotiques envahissantes et préoccupantes. Aujourd'hui, pour faire face à cette espèce invasive, il est possible de mettre en œuvre différents moyens de lutte.

Pour un piégeage de printemps efficace et limitant les prises d'insectes non-cibles, vous pouvez installer vos pièges dès que les températures entre 12 et 15 °C s'installent et sur les six semaines suivantes. Privilégiez la proximité des anciens nids, arbres et arbustes mellifères en fleurs, ruchers et aux abords de points d'eau. Placer les pièges entre 0,50 et 1,50 m de hauteur, au soleil le matin. Le piège idéal est celui de la bouteille de la FDGDON 56 avec son dispositif de sortie des petits insectes non-cibles, trou d'entrée réduit pour bloquer l'entrée des plus gros et galets-gravillons évitant la noyade. Prévoyez des appâts attractifs sucrés et alcoolisés (bière-sirop, panaché-vin blanc) à renouveler tous les 8-10 jours maximum.

Pour cela, nous vous invitons à lire le guide pratique très complet de l'UNAF, l'Union nationale de l'apiculture française, et à réaliser des pièges artisanaux dès maintenant grâce au document explicatif très simple à réaliser et à mettre en place dans vos jardins.

Depuis cette année, la commune de Rioux-Martin adhère au FREDON Nouvelle Aquitaine. Le FREDON est le premier réseau français de surveillance biologique du territoire, contre les organismes nuisibles et les dangers sanitaires. Par notre adhésion, nous allons participer au réseau sanitaire du végétal aux fins de préservation des enjeux économiques, du patrimoine naturel et de santé humaine. Cette adhésion permet d'accéder à des conseils et à des prestations, dont une qui concerne les frelons asiatiques. Ainsi les habitants de la commune bénéficient de tarifs réduits pour la destruction des nids.

Si vous observez un nid de frelons asiatiques chez vous

Mode d'emploi pour construire un piège de printemps

Matériel nécessaire

- 2 bouteilles en plastique rigide de 1,5 litre
- 1 cutter ou des ciseaux
- Fil de fer de 40 cm environ
- Fer à souder ou pointe (100-110) chauffée sur le gaz



1 Prenez 2 bouteilles de 1,5 l.



2 Coupez la partie supérieure de la première bouteille pour former un entonnoir.



3 Emboîtez l'entonnoir dans la bouteille. Y mettre un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre le rendra encore plus sélectif.



4 Prenez la deuxième bouteille et découpez-la à chaque extrémité afin que cette partie serve de toit à votre piège.



5 Faites une ouverture du diamètre de votre bouteille.



6 Placez le toit au-dessus de l'entonnoir afin d'éviter que votre piège devienne un « pluviomètre »



7 Réalisez, à l'aide d'un fer à souder ou d'une pointe chaude, des orifices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les petits insectes non ciblés.



8 Afin d'éviter la noyade de ces insectes, il est conseillé de placer, avant la pose de l'entonnoir, des galets ou des gravillons dans le fond du piège. Percez ensuite l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre. Un fil de fer de 40 cm environ servira d'anse.



9 Placez l'appât (ex : 2/3 bière alcoolisée + 1/3 sirop de fraise) dans le piège en dessous du niveau des galets ou gravillons.



et que vous souhaitez le faire détruire, vous pouvez contacter directement le FREDON de la Charente, M. Jérôme Cussagnet au 07 48 88 10 62.

Il interviendra dans la journée ou le lendemain.

Coût du déplacement et de la destruction du nid: 105 €, à charge du propriétaire du terrain où se trouve le nid (au lieu de 147 € pour les communes non adhérentes au FREDON).



Travaux et projets communaux

Voirie pour l'année 2025

Travaux dans le cadre du FDAC (Fonds départemental d'aide aux communes)

Échéancier

- ✓ Point à temps sur l'ensemble de la voirie communale, travaux réalisés par le SICN (été / automne 2025)
- ✓ Préparation de support et revêtement, travaux réalisés par le SICN (été / automne 2025)
- ✓ Curage fossé + busage et pose de 3 regards béton, travaux réalisés par le SICN, route des 3 Landes (travaux urgents, réalisés en avril 2025)
- ✓ Préparation de support et revêtement route de Mélac, travaux réalisés par le SICN, du carrefour de chez Boisseau à la route des Belettes (été / automne 2025)

Plan de financement

- ✓ Conseil départemental de la Charente: 15 000 €
 - ✓ Commune de Rioux-Martin: 22 489 €
 - ✓ FCTVA (N + 1): 4 557 €
- Total: 42 046 €

Travaux route des Trois Landes

Curage fossé, busage, pose de 3 regards béton, remise en forme de la rive avec du béton recyclé, en dessous du village de la Haute Lande (travaux urgents, réalisés par le SICN, Syndicat intercommunal de cylindrage et de nettoyage des cantons de Montguyon et Montlieu-la-Garde, en avril 2025).

- ✓ Les autres travaux de voirie, prévus dans le cadre du FDAC 2025, seront réalisés fin d'été / automne 2025.

Autres travaux

- ✓ En plus de ces gros travaux, les accotements, les talus et les fossés des voies communales et des chemins sont broyés 2 ou 3 fois par an (entreprise Naudin TP).
- ✓ Des travaux d'élagage ont été réalisés par le SICN, équipé d'un tracteur et d'un lamier. C'est le chantier d'insertion PASS Sud Charente qui a géré les rémanents en les broyant. Le BRF issu de ce broyage est utilisé pour pailler les massifs communaux et mis à la disposition des habitants. Une partie des voies communales de la commune a été élaguée en début d'année (sur environ 3 km), le reste sera fait l'année suivante.



Bilan énergétique des bâtiments communaux

Thierry Vergnaud, conseiller en énergie partagée à la communauté de communes Lavalette Tude Dronne, est venu faire un diagnostic complet des bâtiments communaux : énergie utilisée, consommations, fuites, pistes d'amélioration...

Le 17 janvier 2025, une visite thermographique a eu lieu sur place, en présence des élus et agent communal.

“ Thermographie infrarouge

Cette technique permet de visualiser à distance les manques d'isolation thermique :

- ✓ Isolants de mauvaise qualité,
- ✓ Ponts thermiques,
- ✓ Sous-dimensionnement,
- ✓ Absence d'isolation,
- ✓ Mauvaise étanchéité à l'air.

Les principales problématiques rencontrées sur les bâtiments contrôlés (mairie, bureaux) sont les suivantes :

- ✓ Perte thermique (mur sud-est) en entourage de châssis porte vitrée/embrasures,
- ✓ Perte thermique au niveau du pied de mur (contact dalle béton intérieur) et chaleur naturelle du sol (terre/cave),
- ✓ Perte thermique donnant sur zone froide et, a contrario, sur zone chaude (cage d'escalier).
- ✓ Perte thermique sur mur (salle d'archives),
- ✓ Perte thermique au niveau d'une porte dans la salle de réunion,
- ✓ Perte thermique sur une trappe d'accès comble (peu ou pas isolée) et différentes zones du plafond,
- ✓ Perte thermique sur montant et rail de doublage,
- ✓ Perte thermique en plafond (voir photos).

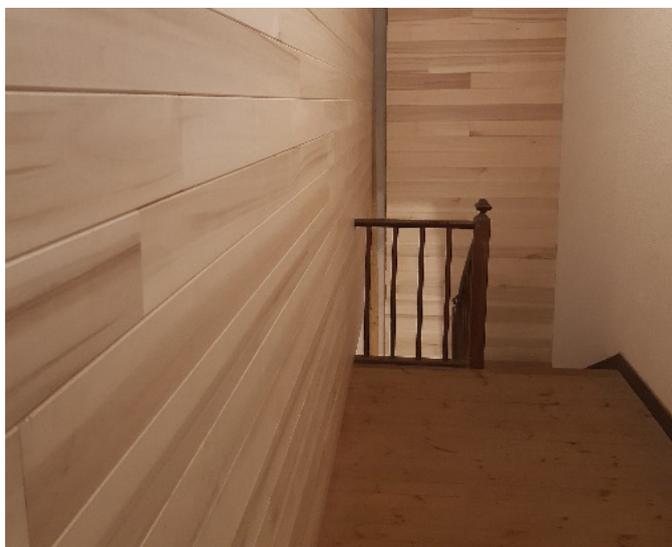


La prochaine étape sera l'analyse des factures d'électricité (mairie-salle des fêtes, éclairage public, église, ateliers) des 3 dernières années, afin de comprendre quels bâtiments consomment le plus, pourquoi et comment diminuer les consommations, lutter contre la chaleur l'été...



Vestiaire du chantier d'insertion PASS Sud Charente en hiver (local chauffé). Pertes au niveau de la fenêtre, des montants de rail et du plafond (violet : zones froides et jaune : zones chaudes).

Des travaux d'isolation ont déjà été réalisés par l'association PASS Sud Charente. Une des deux cages d'escalier, qui permet l'accès aux bureaux du premier étage, a été isolée avec des panneaux de laine de verre, et doublée avec du bois (photo ci-contre). La seconde cage d'escalier sera isolée l'hiver prochain avec un isolant à base de fibres de bois, possédant un déphasage plus important.



Travaux dans les cimetières communaux

Le nouveau cimetière, sous la mairie, a fait l'objet de travaux cette année, réalisés par l'association d'insertion PASS Sud Charente :

- ✓ restauration du jardin du souvenir : remplacement des traverses en bois par des pavés en pierre, restant des travaux de réfection de la place de l'église,
- ✓ agrandissement du columbarium: les 6 caves urnes existantes (dont 4 sont utilisées) ont été doublées.



Le porche de l'ancien cimetière, sur la place de l'église (côté sacristie), a été consolidé par l'entreprise Timothée Condemine.

Les pierres de taille du haut du porche étaient en train de s'écarter dangereusement. Elles ont été déposées, à l'aide d'une grue, puis remontées.

Un contrefort en pierre de taille a été ajouté, côté gauche, afin de soutenir la pile.



Réaménagement de la place Joël Boniface

De grands travaux de réaménagement de la place Joël Boniface, dans le centre du bourg, ont été réalisés en février dernier par le chantier d'insertion PASS Sud Charente.

Des pavés en pierre restaient des travaux d'aménagement autour de l'église, ils ont donc été utilisés sur cette place pour :

- ✓ Délimiter les places de parking devant la pergola,
- ✓ Délimiter la place de parking pour les personnes à mobilité réduite, devant le mur de soutènement,
- ✓ Créer un espace de transition en haut des escaliers,
- ✓ Créer un espace de transition entre la halte et la place.

Les pavés de pierre ont été posés sur lit de sable, comme cela a été fait autour de l'église, permettant à l'eau de s'infiltrer (zones non perméables).

Ces travaux qualitatifs ont permis d'améliorer l'accessibilité du site.

Photos pendant les travaux :



Photos après les travaux :



Autres travaux sur les bâtiments communaux

■ Démoussage des toitures

Les toitures d'une partie des bâtiments communaux : Mairie (406 m²), la salle des fêtes (314 m²), la halte aux randonneurs (133 m²) et la sacristie de l'église (26 m²) ont été nettoyées en juin 2025. Le démoussage a été réalisé avec l'aide d'un drone.

C'est l'entreprise RM - Drone qui a réalisé les travaux (photo ci-contre).



■ Travaux dans le hangar de «chez Mais»

Après son acquisition en 2023 par la commune, le hangar, au-dessus de la mairie, dit hangar de chez Mais, a fait l'objet de travaux d'aménagement intérieur.

Le sol a été terrassé et refait pour partie par l'entreprise Naudin TP. Il a été stabilisé avec du béton recyclé.

Un petit chenil a été créé dans ce hangar afin d'accueillir temporairement les animaux errants sur la commune, avant soit de rejoindre leurs propriétaires, soit d'aller à la fourrière départementale.



■ Enlèvement des lampadaires

Après concertation avec le SDEG 16 (Syndicat d'électricité et de gaz de la Charente) et des visites terrain, réalisées par les élus, il apparaît que les lampadaires sont en surnombre dans le bourg : 14 points lumineux sont concernés.

Après une période de test concluante, durant l'année 2024, où ces 14 points lumineux ont été éteints, 13 lampadaires ont été démontés, en juin 2025.

Tous les autres points lumineux ont été équipés d'ampoules LED, qui consomment moins d'énergie. Le reste à la charge de ces travaux, pour la commune, sera de 3 390 € (20% du montant HT des travaux, le reste étant financé par le SDEG 16).

Les lampadaires démontés ont été stockés dans les ateliers communaux. Ils serviront de pièces détachées pour la réparation des lampadaires toujours présents et pour un éventuel projet d'extension.

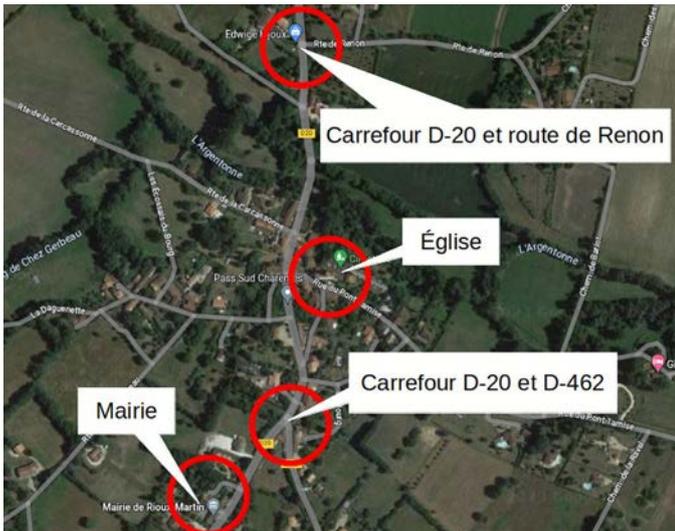


Vidéoprotection de la commune

Le conseil municipal a décidé de lancer un diagnostic (réalisé le 18 août 2023 par la Gendarmerie) pour la vidéoprotection de la commune avec la Gendarmerie, pour les objectifs suivants: «prévenir, anticiper, dissuader et gérer les atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux publics exposés à des risques d'agression et de vol et donner les moyens aux autorités compétentes, d'identifier dans la mesure du possible, les auteurs de troubles aux fins d'y donner, dans les meilleurs délais la suite qu'il convient».

Ce système aura pour finalités:

- ✓ la protection des bâtiments et installations publics (mairie, salle des fêtes, ateliers communaux et église) et de leurs abords,
- ✓ la constatation des infractions aux règles de la circulation,
- ✓ la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants,
- ✓ la prévention d'actes de terrorisme,
- ✓ la prévention et la constatation des infractions relatives à l'abandon d'ordures, déchets, matériaux...



Le positionnement des caméras a été réalisé en collaboration avec le référent Sûreté de la gendarmerie de la Charente, en prenant en compte divers éléments: entretien avec les élus, employés municipaux, inventaire des lieux, de la nature et de la quantification des malveillances et prise en compte des contraintes naturelles et urbanistiques.

Le projet suggère la mise en place de différentes caméras fixes dans plusieurs secteurs avec une résolution suffisante, visant à une identification ou reconnaissance d'individus ayant commis des malveillances dans ces zones. La forte dissuasion des caméras devrait également faire diminuer les malveillances dans ces zones. Pour les caméras visionnant la voie publique, l'objectif est de pouvoir lire, sur le flux vidéo, une plaque d'immatriculation de véhicule, sans création de fichier.

4 sites ont été retenus. Ils permettront de visionner la voie publique sur des points stratégiques (entrées du bourg et carrefours) et de sécuriser la mairie, la salle des fêtes, les ateliers municipaux et l'église, pour un total de 9 caméras, soit 7 visionnant la voie publique et 2 visionnant des espaces extérieurs (mairie et ateliers municipaux).

1) **Site de la mairie:** 4 caméras fixes, installées sur les bâtiments.

2) **Site du carrefour de la route de La Genétouze et de la route de Médillac:** 2 caméras fixes, posées sur un mât.

3) **Site de l'église:** 1 caméra fixe sur l'édifice.

4) **Site du carrefour de la route de Chalais et de la route de Renon:** 2 caméras fixes, installées sur un mât.

Le conseil municipal a accepté le devis de la société Optisécurité de Châteaubernard pour 27 465€ TTC, et a prévu de programmer cette opération de vidéoprotection en deux temps: année 1, en 2025: installation des caméras de vidéoprotection sur les sites 1 (mairie) et 2 (carrefour des RD 20 et 462), travaux prévus à l'automne 2025; année 2 en 2026: installation des caméras de vidéoprotection sur les sites 3 (église) et 4 (carrefour des RD 20 et de la route de Renon).

Une demande de subvention, pour l'ensemble du projet de vidéoprotection, a été déposée auprès de la préfecture de la Charente, dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR), en 2025.

Boîte à livres

Rappel, quelques règles de civisme et de bon sens:

Le principe de la boîte à livres est le libre-échange. Je dépose un ou plusieurs livres et j'en emprunte un ou plusieurs. Les livres déposés à cet effet ne sont la propriété de personne. **De ce fait, ils ne peuvent être en aucun cas subtilisés pour être revendus.**

La boîte à livres n'est pas une déchèterie. Les livres déposés doivent être en bon état. Les livres usagés doivent être déposés en déchèterie à Chalais.

Vœux du maire et partage de la galette des rois, dimanche 12 janvier 2025

Les traditionnels vœux du maire et partage de la galette des rois ont eu lieu le dimanche 12 janvier 2025 dans la salle des fêtes, en fin d'après-midi.

Un peu plus de 80 habitants de la commune étaient présents pour écouter le bilan de l'année et les projets 2025, exposés par M. le Maire.

Les enfants du conseil municipal des jeunes de la commune se sont ensuite présentés.

Ce discours s'est clôturé par le partage de la galette des rois, servie par les conseillers municipaux.



Cette joyeuse matinée s'est clôturée par un apéritif, pour petits et grands, dans les jardins de la mairie.

Cette manifestation a été organisée par l'association Un Autre regard en Argentonne, avec l'aide des élus communaux (adultes et enfants).



Cérémonie commémorative du 8 mai 1945

Pour cette cérémonie commémorative du 8 mai 1945, au monument aux morts, environ 40 personnes, élus, habitants, pompiers et gendarmes de Chalais, étaient présentes. Deux jeunes conseillers ont vendu les bleuets au profit de l'Office national des combattants et des victimes de guerre de la Charente.

Les enfants de la commune présents ont, à tour de rôle, lu le discours de commémoration, continuité de l'engagement civique de certains enfants du conseil municipal des jeunes de la commune.

La cérémonie s'est clôturée par un vin d'honneur, offert par la commune à la Mairie, pour petits et grands.



Chasse aux œufs le 21 avril 2025

Pour la troisième année, la chasse aux œufs de Pâques s'est déroulée sous la forme d'une grande chasse aux trésors autour de la mairie pour les plus grands.

4 équipes ont recherché des indices par couleur, dissimulés entre l'ATRAIT, les jardins communaux et le verger.

Ces indices, sous forme de rébus à déchiffrer, ont permis de trouver un nombre par équipe.

Une savante formule mathématique, regroupant les nombres trouvés par les 4 équipes, a permis de trouver le code final, clé pour l'ouverture du cadenas du coffre au trésor en chocolat.

Butin partagé par tous les enfants de la commune.

Les plus petits ont eux recherchés les œufs, cachés un peu partout autour de l'aire de jeux.

Fête de l'école du RPI de Brie / Bardenac / Rioux-Martin et Yviers, vendredi 27 juin 2025

Les enfants des écoles du RPI des 3 classes : maternelles d'Yviers, CP, CE1, CE2 à Bardenac et CMI, CM2 d'Yviers ont dignement fêté la fin de l'année scolaire à Rioux-Martin, le vendredi 27 juin 2025.

Les institutrices ont préparé un spectacle de qualité avec les enfants : chants, danses et pièces de théâtre pour les plus grands.

Cette soirée s'est poursuivie avec les remerciements aux institutrices, aux communes, à Bernadette, partie à la retraite cette année, et le tirage de la tombola, organisée par les parents d'élèves (APE) de l'école.

Une structure gonflable, louée par l'APE, a été installée dans les jardins, en complément de l'aire de jeux communale, les enfants ont pu s'amuser dans les jardins jusque tard dans la nuit.

Soirée qui s'est achevée avec un apéritif dinatoire, offert par l'APE sous le préau.

L'APE remercie la commune de Rioux-Martin pour la mise à disposition gratuite de la salle et des jardins, unanimement appréciés de tous.



Repas de village, le samedi 28 juin 2025

Les Drôles de Rioux, à l'initiative du conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin, étaient invités à un « vide ta chambre » à 11 h, pour la première année.

Petits et grands ont pu acheter et troquer des affaires non utilisées qui encombraient les chambres (vêtements, jouets, livres...).

Près de 80 personnes, habitants de la commune, familles et amis, se sont retrouvés, malgré la température écrasante, munis de leurs spécialités culinaires, afin de partager un moment convivial, autour du four à pain, dans les jardins de la mairie. M. le maire a offert l'apéritif, la commune a offert le café et le digestif.

Le four à pain, allumé pour l'occasion, a servi à la cuisson de certains plats : viande, pizzas, quiches, tartes... le tout agrémenté de crudités, toasts, salades variées, légumes, fromages, vins, fruits...



Merci à la famille Mesnard pour les délicieuses fouées (petits pains), cuites dans le four.

Ce repas s'est poursuivi dans l'après-midi par des jeux d'eau pour les enfants (et quelques grands), des discussions entre amis et entre voisins.

Les enfants ont ensuite pu profiter de la structure gonflable (utilisée la veille par les enfants des écoles de Bardenac et d'Yviers pour leur fête annuelle), installée dans la salle des fêtes, en raison de la grande chaleur.

Ce moment de partage et de convivialité était attendu et apprécié de tous.



Manifestations à venir

- Halloween fin octobre 2025, organisé par le conseil municipal des jeunes de la commune et l'aide logistique et matérielle de l'association Un Autre Regard en Argentonne.
- Cérémonie du 11 novembre 2025 au monument aux morts.
- Repas de fin d'année et Noël des enfants, le dimanche 14 décembre 2025 midi. La date est fixée et le traiteur réservé. Vous pouvez noter cette date sur votre agenda !

Toutes les prochaines manifestations communales vous seront communiquées par email, sur le site internet de la commune, sur PanneauPocket, sur le panneau d'affichage de la commune, ou par courrier, pour les personnes qui en ont fait la demande.



Le conseil municipal des jeunes

A ce jour, 10 jeunes font partie du conseil municipal des jeunes de Rioux-Martin. Les plus anciens sont partis (plus de 14 ans) et des nouveaux sont venus rejoindre les rangs.

Durant le premier semestre 2025, deux réunions ont été organisées, le 4 avril et le 17 mai.

Ces réunions sont l'occasion de préparer les manifestations à venir et de discuter des projets en cours.



■ Actions réalisées durant cette période

- 3 des conseillers ont lu le message du 8 mai lors de la cérémonie commémorative et 2 ont distribué les bleuets,
- Préparation et participation active à la chasse aux œufs le 21 avril 2025,
- Le 17 mai 2025: plantation de citrouilles en vue de la préparation d'Halloween le 31 octobre 2025 (photo ci-contre), avec les Drôles de Rioux-Martin,
- Organisation du «Vide ta chambre» et participation au repas de village, le samedi 28 juin 2025.

Afin de créer du lien entre les enfants, un groupe WhatsApp a été créé, avec les parents des jeunes conseillers municipaux, mais également avec d'autres parents du village, afin que les jeunes qui ne sont pas dans le conseil municipal des jeunes puissent être informés des manifestations à venir.

Après un vote, ce groupe s'appelle «Les Drôles de Rioux». Si d'autres parents de la commune souhaitent y être ajoutés, merci de nous le dire par mail à la Mairie (rioux-martin@orange.fr).

Prochaine réunion courant septembre ou octobre pour préparer Halloween 2025.



UN AUTRE REGARD EN ARGENTONNE en 2025

■ Changement du bureau de l'association

Sur les 6 membres du bureau, 3 ont démissionné (président, trésorière et trésorière adjointe) et 1 souhaite arrêter d'être dans le bureau (vice-présidente). L'avenir de l'association étant en difficulté, notamment avec l'absence d'un trésorier, Emilie Ribéreau et Géraldine Chapron ont proposé de poursuivre, mais avec un bureau restreint. En effet, il est difficile de trouver des nouveaux bénévoles pour rentrer dans le bureau. Il serait dommageable d'arrêter l'association, les activités proposées (randonnée et concert) sont connues et reconnues, attendues par beaucoup et participent à la vie de la commune.

C'est pourquoi un nouveau bureau plus restreint a été élu :

- ✓ Président : Marc Chapron
- ✓ Trésorière : Géraldine Chapron
- ✓ Secrétaire : Emilie Ribéreau.

Les membres démissionnaires, s'ils le souhaitent, sont toujours les bienvenus pour venir donner un coup de main lors des manifestations de l'association.

“ Autres manifestations

Cette année, l'association a pris à sa charge l'organisation de la chasse aux œufs. Avec l'aide des conseillers municipaux et des Drôles de Rioux, elle a préparé cette animation et acheté œufs et apéritif.

Pour Halloween, l'association a acheté les plants de citrouille, offert l'apéritif le jour de leur plantation et organisera cette nouvelle manifestation avec l'aide des enfants



“ Randonnée du brin d'aillet, le 1^{er} mai, et concert d'Arpeggione, le 28 septembre

Cette année l'association a de nouveau organisé, le 1^{er} mai, cette journée de randonnée et du repas du Brin d'aillet. Près de 200 marcheurs, petits mollets sur 8 km et gros mollets sur 12 km, ont parcouru les beaux sentiers de notre commune. Un ravitaillement, à mi-parcours (au-dessus de l'étang des Belettes) leur a donné du courage afin de poursuivre la randonnée.

180 repas ont ensuite été servis dans la salle des fêtes et sous le préau. Au menu, des produits locaux : grillons de Brie-sous-Chalais, aillet et fraises d'Yviers et salade et oseille de Sauvignac.

Un repas apprécié de tous, qui s'est terminé tard dans l'après-midi.

Merci à tous les bénévoles, anciens et nouveaux qui œuvrent pour l'association et animent la commune.

Rendez-vous le dimanche 28 septembre 2025, dans l'église pour un concert gratuit donné par l'ensemble Arpeggione.

En attendant ce grand moment toute l'équipe d'un Autre Regard en Argentonne vous souhaite un bel été.

Pour l'association Un Autre Regard en Argentonne, son président, Marc Chapron



VIGILANCE CANICULE

Canicule,
fortes chaleurs
Protégez-vous avant
les premiers effets

La canicule ou les fortes chaleurs peuvent avoir des effets importants sur la santé pour chacun d'entre nous, et particulièrement chez les personnes les plus vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap, de précarité ou sans abri, avec des pathologies préexistantes, femmes enceintes, jeunes enfants, travailleurs en extérieur...). L'enjeu est de protéger les différentes catégories de populations susceptibles d'être affectées par la chaleur en favorisant l'adoption de comportements individuels protecteurs et grâce à des mesures adaptées de protection collective.

Plus d'informations : <https://www.info.gouv.fr/risques/canicule-et-vagues-de-chaaleur>

Quelques conseils de prévention en période de forte chaleur vous permettront de prendre soin de vous et de vos proches :

- ✓ Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif.
- ✓ Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour.
- ✓ Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.

- ✓ Restez au frais plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, centre commercial, supermarchés...).
- ✓ Privilégiez les activités douces.
- ✓ Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais).
- ✓ Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, osez demander de l'aide.

En cas de canicule, la Direction générale de la Santé peut activer une plateforme téléphonique d'information **Canicule**, accessible au 0800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine, entre 8 h et 19 h). La Mairie veillera à communiquer un maximum en cas d'alerte : affichage, site internet et Panneau-Pocket. Les personnes vulnérables (âgées, seules, en situation de handicap...) peuvent faire l'objet d'attentions particulières par la commune (nouvelles par téléphone, visites...).

Si vous souhaitez être sur la liste des personnes vulnérables de la commune, n'hésitez pas à nous le faire savoir, par téléphone : 05 45 98 19 04 ou par mail : rioux-martin@orange.fr

Quels sont les effets de la chaleur ?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime d'un malaise, de propos incohérents ou de fortes fièvres, **appelez le 15**.

BON À SAVOIR

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, je peux bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Comment me protéger ?



Je reste au frais chez moi ou dans un lieu rafraîchi



Je bois de l'eau sans attendre d'avoir soif



Je me mouille le corps



Je ferme les volets et fenêtres



Je privilégie des activités douces



Je mange frais et équilibré



J'évite de boire de l'alcool



Je prends des nouvelles des plus fragiles

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte, si j'ai un bébé ou si je suis une personne âgée. Si je prends des médicaments : je demande conseil à mon médecin ou à mon pharmacien.

Avant l'été, pensez à débroussailler !



Un feu de végétation démarre du sol et, dans 9 cas sur 10, à cause d'une action humaine. Les éléments fins de la végétation s'enflamment (herbes, broussailles, petites branches, aiguilles, etc.) et le feu se propage grâce aux arbustes et branches mortes plus proches du sol vers les cimes des arbres. Une simple étincelle peut dégénérer en un incendie nécessitant d'importants moyens de secours en moins d'un quart d'heure, surtout quand les conditions sont favorables (sécheresse, température élevée, vent...). C'est pourquoi il est primordial de débroussailler son terrain.

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque: la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux: il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

■ Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation. Les premiers travaux de débroussaillage comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains arbres. Une fois le débroussaillage initial réalisé, les débroussaillages suivants consistent surtout en de l'entretien.

■ Qui est concerné ?

Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues.

Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées.

La réalisation du débroussaillage peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillage pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillage, de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception. S'ils s'y opposent, ces

travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale).

Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF) et de la Direction départementale des Territoires (DDT) sont habilités à verbaliser.

Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage :

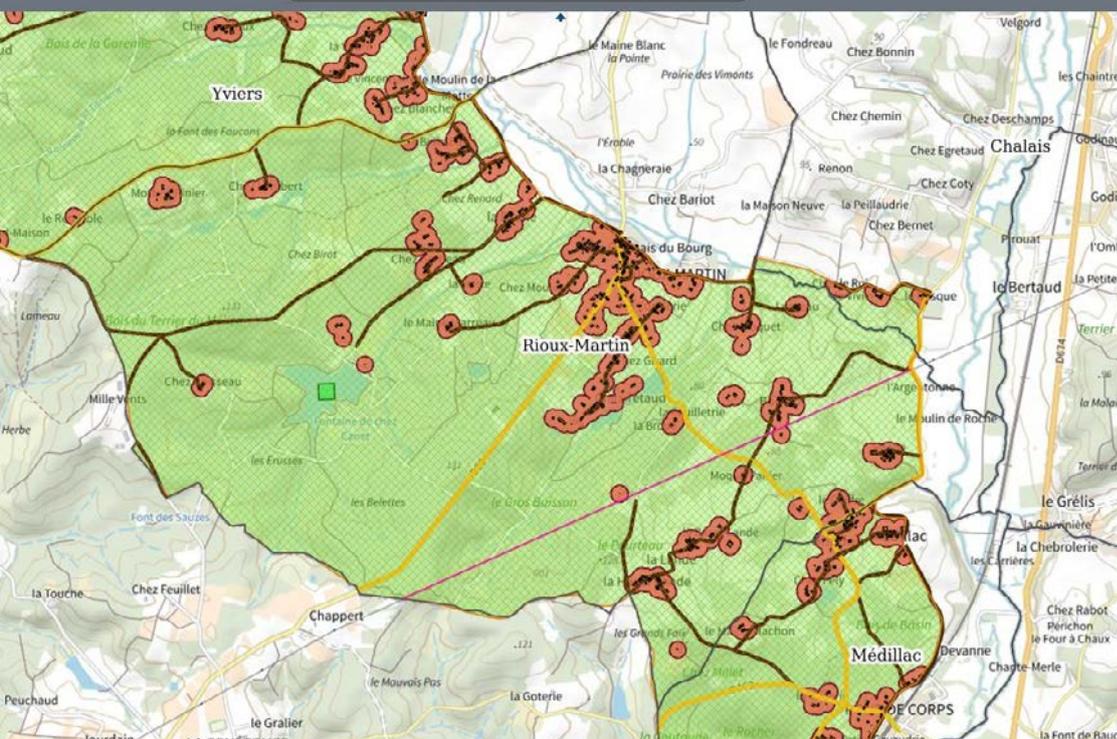
<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

A Rioux-Martin, toutes les personnes vivant au sud du cours d'eau de l'Argenton sont concernées.

Obligation Légale de Débroussaillage (OLD)

DDT 16 (Direction Départementale des Territoires de Charente)

Rechercher une adresse, un lieu...



Accueil d'une stagiaire en seconde

Méline Tévenin, élève en seconde au lycée Félix-Gaillard à Salles-de-Barbezieux, a effectué son stage de fin d'année au secrétariat de la commune de Rioux-Martin et au chantier d'insertion PASS Sud Charente.

Durant ses deux semaines de stage, du 30 juin au 11 juillet 2025, elle a pu découvrir les nombreuses facettes du

métier de secrétaire de mairie et aider aux nombreuses tâches administratives: communication, comptabilité, urbanisme, préparation d'un conseil municipal, archivage...



Opération tranquillité vacances

Les départs en vacances estivales approchent. Afin de prévenir les éventuels cambriolages, le dispositif gratuit Opération tranquillité vacances (OTV) propose un service de surveillance de votre logement pendant votre absence. Opération tranquillité vacances est un service de police et de gendarmerie qui veille sur votre domicile pendant des absences prolongées et vous prévient en cas d'anomalie (vous-même ou une personne de confiance proche du lieu). La surveillance est assurée par des patrouilles effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.

Inscription sur place

Pour l'inscription sur place, vous devez vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Conservez bien le récépissé de votre demande d'inscription.

- ✓ Domicile concerné: résidences principales et secondaires.
- ✓ Durée d'absence: jusqu'à 12 mois.
- ✓ Inscription: de 45 jours jusqu'à la veille du départ.
Gendarmerie - Brigade de Chalais
43 rue de Barbezieux 16210 Chalais.
Téléphone: 05 45 98 10 09
Horaires: lundi, mercredi, vendredi, samedi:
8 h - 12 h, 14 h - 18 h – dimanche: 15 h - 18 h.



Démarche en ligne

La connexion se fait via le site Service-Public.fr: identifiez-vous via France Connect et complétez le formulaire en ligne. À l'issue de votre inscription en ligne, vous recevrez un récépissé de votre demande par courriel ainsi qu'un formulaire reprenant toutes les informations communiquées.

Ce qui change en juillet 2025

- **De nouveaux espaces sans tabac.** Fumer sera notamment interdit dans les parcs, les plages, les abribus, aux abords des écoles, des bibliothèques ou encore des installations sportives, pour protéger davantage les jeunes et aller vers une génération sans tabac.
- **Fortes chaleurs.** Protection des travailleurs: face aux risques de fortes chaleurs, les employeurs devront adapter l'organisation du travail pour protéger la santé et la sécurité de leurs salariés: horaires aménagés, pauses renforcées, suspension des tâches pénibles pendant les heures les plus chaudes, postes protégés du soleil et au moins 3 litres d'eau par jour et par personne, en l'absence d'eau courante.
- **Suspension temporaire de MaPrimeRénov'.** Le guichet MaPrimeRénov' est suspendu temporairement depuis le 23 juin 2025, il devrait être de nouveau disponible courant septembre.
- **Apprentissage.** Les employeurs devront s'acquitter d'une participation obligatoire de 750 euros pour tout contrat d'apprentissage, à partir de bac+3. La prise en

charge des frais de formation sera désormais calculée au prorata des jours de formation.

- **Évolution de l'éco-prêt à taux zéro.** Ce prêt qui aide à financer des travaux pour améliorer la performance énergétique d'un logement voit ses modalités évoluer, afin de simplifier les démarches. Par ailleurs, pour bénéficier de l'éco-PTZ « rénovation globale », un audit énergétique devra obligatoirement être effectué.

- **Revalorisation des allocations d'assurance chômage.** Les allocations d'assurance chômage seront revalorisées de 0,5 % au 1^{er} juillet. L'allocation minimale passe ainsi de 31,97 euros par jour à 32,13 euros. Plus de deux millions d'allocataires seraient concernés.

- **Un nouveau formulaire pour les arrêts de travail .** Ce nouveau formulaire devient obligatoire au 1^{er} juillet. L'objectif est de lutter contre la fraude. L'Assurance Maladie appliquera une période de tolérance pendant l'été. À compter du 1^{er} septembre 2025, tout formulaire d'avis d'arrêt de travail papier non sécurisé sera rejeté par l'Assurance Maladie.



Votre communauté de communes

agit pour

ses finances

La CdC adopte ses budgets 2025

Malgré un contexte financier **incertain**, la Communauté de communes a adopté ses budgets 2025, le 3 avril dernier. Maintien du niveau des **dépenses courantes**, masse salariale **contenue** et effort d'investissement **ambitieux**, sans recourir à l'emprunt, sont les maîtres-mots.

Un contexte financier complexe

Dans un environnement financier contraint, les élus communautaires ont approuvé des **orientations budgétaires fortes**, telles que :



Maintenir un niveau de dépenses de fonctionnement courantes **sans augmentation**



Conserver une augmentation de la masse RH autour de **+6%**



Poursuivre le **provisionnement financier** des zones d'activité

LE BUDGET en chiffres



- * 14 millions de dépenses de fonctionnement
- * 14,6 millions de recettes de fonctionnement
- * 5,8 millions de dépenses de personnel
- * 3,7 millions de projets d'investissements



Une CAF 2025 estimée à **573 000€**



Quelles stratégies mettre en place ?

Il a été proposé à l'assemblée de :



Poursuivre la neutralisation des AC compétences, par le levier fiscal

À nouveau, la CdC effacera 533 000€ d'AC scolaires en 2025. Cette perte de recettes sera compensée par la fiscalité, avec en conséquence **la possibilité pour les communes de neutraliser** cette opération par une **diminution de leur fiscalité**.



Solliciter une participation financière des communes

Les communes pourront **participer** aux investissements non amortissables réalisés sur les équipements de service.



Valider une enveloppe annuelle de travaux

Pour les travaux d'investissement ponctuels non amortissables, il est retenu de **ne pas dépasser le niveau de CAF nette** de l'année en cours.



Pour plus de solidarité du bloc communal !



Retrouvez toute l'information sur
www.lavalette-tude-dronne.fr
[@CdCLavaletteTudeDronne](https://www.instagram.com/CdCLavaletteTudeDronne)

Fiche Actu n°79 - Avril 2025

35, Avenue d'Aquitaine
16190 Montmoreau

05 45 24 08 79
accueil@ccltd.fr



**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE
PLAN D'ALERTE
RISQUES FEUX DE FORÊT - INONDATIONS – TEMPÊTES**

**Déclaration de coordonnées
FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

Je soussigné(e)

M. - Mme (Nom) :

Prénom(s) :

Demeurant à RIOUX-MARTIN, à l'adresse suivante :

Adresse résidence principale si autre que Rioux-Martin :

Déclare :

- Numéro(s) de téléphone fixe :
- Liste rouge : oui non
- Numéro(s) de téléphone portable :
- Souhaitez-vous recevoir des SMS (si n° de téléphone portable inscrit) : oui non
- Adresse mail (si vous souhaitez recevoir un mail en plus d'un appel téléphonique) :
.....@.....

Autorise la commune de Rioux-Martin à m'adresser sur ce(s) numéro(s) et mail les alertes et/ou les mesures exceptionnelles concernant des événements pouvant mettre en danger mes biens, ma famille ou moi-même.

M'engage à transmettre ces alertes, dans la mesure du possible, à mes voisins et/ou à toute personne susceptible de ne pas être joignable dans mon environnement proche.

Fait à Rioux-Martin le/...../.....

Signature obligatoire

RETOUR DU FORMULAIRE

Une fois complété, merci de nous retourner le présent formulaire :

- A l'accueil de la Mairie ou dans la boîte aux lettres
- Par mail à : rioux-martin@orange.fr
- Par courrier à : Mairie de Rioux-Martin
10 route de la Genétouze
16210 RIOUX-MARTIN

Le Maire de la commune de Rioux-Martin remercie le signataire de sa participation au système d'alerte dans le cadre du plan communal de sauvegarde. Il s'engage à n'utiliser ces informations que dans le cas d'une alerte pour un événement susceptible de mettre en danger la vie ou les biens administrés, dans le respect du Règlement Général de Protection des Données. Ces informations seront conservées jusqu'à votre désinscription. Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit de rectification, d'opposition ou de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer par mail à l'adresse suivante : rioux-martin@orange.fr